



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 14 SEPTEMBRE 2017

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

L'ordre du jour de ce CHS-CT nous ramène au contexte très difficile vécu depuis plusieurs années déjà par les agents de la DGFIP, qui doivent supporter un train ininterrompu de restructurations et de suppressions d'effectifs.

Leurs effets conjugués ont des conséquences négatives que les nombreux rapports émis dans le cadre du suivi des conditions de travail ne manquent pas régulièrement de pointer du doigt.

Il en va ainsi du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui décrit d'année en année des situations toujours plus prégnantes au regard de l'exposition des agents aux risques psychosociaux.

On ne compte plus au travers des lignes du DUERP les descriptions résultant du quotidien des agents, qui font état de quantités de travail très difficiles à résorber, dans un contexte où les charges sont en décalage avec les moyens humains disponibles.

Ces contraintes génèrent du stress, de la pression temporelle, des pertes de repères et des sentiments de frustration au regard de l'exécution des missions.

Dans le cadre d'une politique ambitieuse et volontariste visant à améliorer les conditions de travail, des mesures de prévention efficaces et concrètes sont nécessaires, rappelons que les Directeurs locaux ont une responsabilité forte en la matière.

Malheureusement, force est de constater qu'au-delà des mots bienveillants des Ministres, la réalité est tout autre, puisque de façon systématique les mesures censées prévenir les risques psychosociaux, renvoient soit à des questions d'organisations dans les services, soit à la pratique managériale des chefs de services en occultant la problématique des moyens.

Avec une certaine mauvaise foi, l'administration n'hésite d'ailleurs plus à présenter certains projets de restructurations comme étant susceptibles d'améliorer les

conditions de travail, se dédouanant au passage d'une politique d'affaiblissement des ressources.

Enfin, les dispositifs certes pas inutiles, de recours à des psychologues, relèvent selon nous d'une démarche palliative, qui ne s'inscrit pas dans un processus de prévention, mais d'accompagnement de la souffrance au travail.

Ce contexte bien difficile que nous venons d'évoquer ne peut être mis en doute, d'autant que les professionnels de la santé au travail, au travers de leurs rapports annuels, constatent que les psychopathologies sont devenues les affections prépondérantes.

Quant aux facteurs de causalités exprimés par les agents, ils font le lien inlassablement avec les baisses d'effectifs et les réformes de structures incessantes, et nous reviendrons en séance sur le rapport très éclairant du Médecin du Finistère.

A ce propos, **F.O.- DGFIP** rappelle aujourd'hui sa revendication concernant le recrutement des Médecins de Prévention : aucun département ne doit en être dépourvu !

Lors du CHS-CT du 13 juin dernier, nous avons d'ailleurs ici même pris une délibération auprès du Secrétariat Général du Ministère, pour réclamer le positionnement à temps plein du Médecin de Prévention du Finistère, amené à effectuer des remplacements dans le département du Morbihan qui en était dépourvu.

Si cette intervention a pu conduire à ce qu'un Médecin ait été recruté dans le département du Morbihan, d'après nos informations il ne le sera qu'à 40 % en soutien également du département de Loire Atlantique.

Si nous prenons acte de cette décision, elle demeure cependant insuffisante, au regard des enjeux de santé au travail que nous venons d'évoquer.

Concernant les restructurations et dans le prolongement du dernier CTL, nous aborderons la présentation des fiches d'impact portées à l'ordre du jour de ce CHS-CT et censées l'informer des conséquences induites par les projets en cours, sur la santé physique et mentale et les conditions de travail des personnels.

Nous rappellerons ici nos critiques formulées à l'encontre de ce dispositif qui certes à le mérite d'exister, mais qui à l'usage procure peu d'éléments descriptifs à même de donner des informations utiles sur les modalités de conduite des projets de restructurations.

Pour **F.O.- DGFIP29**, ces projets, qui se déclinent dans des contextes de pénurie d'effectifs, ne manquent pas d'occasionner des modifications touchant à l'organisation du travail, d'entraîner des changements de métier voire de la mobilité, sans oublier des aspects immobiliers contraignants, autant de sujets portant sur les conditions de travail des agents qu'il convient d'évaluer de façon la plus exhaustive, et le plus en amont possible.

Les constats que nous formulons aujourd'hui ont d'ailleurs conduit le Ministère à proposer prochainement la refonte de l'actuelle fiche d'impact, afin de la transformer en un véritable dossier plus riche et plus axé sur les conditions de travail.

Nous reviendrons en séance sur tous les points portés à l'ordre du jour de ce CHS-CT, ainsi que sur nos questions diverses.

Pour **F.O.- DGFIP**, au regard du contexte dégradé que nous venons d'évoquer en ce qui concerne les conditions de travail des agents de la DGFIP, il est d'autant plus légitime d'exiger l'arrêt immédiat des restructurations, et des suppressions d'emplois.